

<p style="text-align: center;">PORTAGE DE REPAS A DOMICILE</p> <p style="text-align: center;">REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT</p>

Accueil /Informations :

C.C.A.S. de FORGES
2, Place de la Mairie
77130 FORGES
01.64.73.55.99
Mail : mairie-de-forges-77@orange.fr

Bénéficiaires du service :

Toute personne domiciliée à Forges :

- âgée de 65 ans et plus,
- en situation de handicap et titulaire d'une carte d'invalidité,
- réglant la taxe d'habitation au 1er Janvier de l'année civile en cours,
- momentanément invalide sur présentation d'un certificat médical.

Inscription :

Auprès du C.C.A.S. de Forges, les mardis et les jeudis de 15 H 30 à 19 H 00. Les commandes se font une semaine à l'avance

Pour une 1^{ère} inscription : un délai de 1 semaine est nécessaire avant la livraison du premier repas.

En cas d'annulation : tout repas non décommandé 48h (hors samedi et dimanche) à l'avance sera facturé (sauf cas d'urgence : hospitalisation, décès,...).

Un délai de 48h (hors samedi et dimanche) doit également être respecté en cas d'arrêt du service.

Composition des repas :

- une entrée
- un plat (à faire réchauffer)
- un laitage
- un dessert.
- une ½ baguette de pain
- une bouteille d'eau (50 cl)
- un potage pour le soir

Il ne peut pas être proposé de régimes spécifiques.

Livraison :

Les repas sont livrés le matin, entre 7h30 et 12h00 du lundi au vendredi.

Les repas du week-end sont livrés le vendredi.

Les repas des jours fériés sont livrés la veille.

Les repas :

Les repas sont transportés livrés en liaison froide dans des barquettes individuelles.

Par mesure d'hygiène et de sécurité alimentaire, les repas doivent être conservés entre 0 et 3°C. Ils doivent être déposés par le porteur directement dans le réfrigérateur. Si le bénéficiaire refuse, il en assumera l'entière responsabilité en cas de mauvaise conservation.

Les repas ne doivent pas être consommés après la date de péremption indiquée sur l'étiquette des emballages.

Afin de retrouver une qualité gustative optimale, il est recommandé de les réchauffer dans un four classique à 120°C maximum ou au micro-ondes.

Tarifs et facturation :

Ils sont révisibles chaque année par le Conseil Municipal. Ils sont calculés en fonction d'un quotient sur présentation du dernier avis d'imposition. Sans ce document, le tarif maximum sera appliqué.

Ressources mensuelles pour une personne seule	Prix unitaire du repas
Jusqu'à-----630,00 €	3,27 €
De----- 631,00 € à 710,00 €	3,7 €
De----- 711,00 € à 800,00 €	4,2 €
De----- 801,00 € à 1050,00 €	4,77€
De----- 1051,00€ à 1200,00 €	5,27€
De-----1201,00€ à 1500,00 €	5,77 €
Plus de-----1500,00 €	6,27 €

Ressources mensuelles pour un couple	Prix unitaire du repas
Jusqu'à-----1260,00 €	6,54 €
De----- 1262,00 € à 1420,00 €	7,54€
De----- 1422,00 € à 1600,00 €	8,54€
De----- 1602,00 € à 2100,00 €	9,54€
De----- 2102,00 € à 2400,00 €	10,54 €
De----- 2402,00 € à 3000,00 €	11,54 €
Plus----- de 3001,00 €	12 54 €

Le règlement s'effectue à la commande par chèque

Nom :

Prénom :

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement de fonctionnement et en accepter les modalités.

Fait à Forges, le

Signature :